

Commune de Lausanne  
Direction des travaux  
Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5354  
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 juillet 2011

**Remarque à la mise à l'enquête publique Bérée 18, Crousaz, Riant-Pré, Berne, Bérée**

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

Même si ce projet ne concerne pas encore la réalisation des bâtiments, les images de concept des rues ne comportent que quelques emplacements de stationnement pour les vélos. En conséquence, nous attirons l'attention sur le fait que des places de stationnement pour les vélos devront être prévues devant chaque bâtiment, conformément au PGA, pour que les cyclistes puissent utiliser le vélo au quotidien. Ce n'est qu'à cette condition que ce moyen de mobilité douce sera vraiment utilisé.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini  
Président

Karine Crousaz  
Vice-présidente